

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2019 - 20 H 15

Date de la convocation : 1^{er} avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de l'affichage : 1^{er} avril 2019

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme GRAINDORGE Pascale, Mme FOUILLEUX Caroline, Mme GABILLARD Jeanine, , M. VIOT Sébastien, Mme HARDOUX- MAGE Lucie, M. ROUSSEAU Sébastien, Mme AUGUSTE Claire, M. ROUEIL Loïc , Mme GONNIER Marie-Ange

Etaient absents excusés : M. BELLANGER François, Mme HERMAGNE Murielle, M. MARTEAU Dominique M. CHEREL Grégory,

Procurations : M. BELLANGER donne procuration à Mme GRAINDORGE, M. MARTEAU donne procuration à M. GUINHUT

Secrétaire de séance : M. VIOT Sébastien

Monsieur ROUSSEAU demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du lundi 4 mars 2019.

M. ROUEIL précise que les modifications apportées en début de séance sur le procès-verbal ne sont pas prises en compte dans les règles. Celui-ci lit à haute voix devant l'assemblée le courrier qu'il a déposé en mairie le 08 mars 2019 sollicitant la modification du procès-verbal de séance. M. ROUEIL demande à Mme MAGE, secrétaire de la séance du 04 mars, si elle souhaite apporter des modifications. Cette dernière lui répond qu'elle ne souhaite pas modifier le procès-verbal.

Le conseil municipal doit donner son avis et voter sur ces modifications à apporter. M. ROUSSEAU met au vote les observations de M. ROUEIL : revenir sur la question orale concernant la commission de contrôles aux comptes qui fait référence au code général des collectivités territoriales et voir apparaître le terme « passation de marché ». Le vote est de 1 voix pour et 10 voix contre.

Ce procès-verbal est adopté en l'état. Il est proposé de passer à l'ordre du jour.

I- Compte rendu de la Commission Finances et Budget du 28 mars 2019
A - Vote des taux d'imposition 2019

La Commission Finances propose de ne pas augmenter les taux pour 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (13 voix) décide que

Les taux d'imposition 2019 sont les suivants:

- Taxe d'habitation : 20.31 %
- Taxe foncière (bâti) : 28.16 %
- Taxe foncière (non bâti) : 43.27 %.

M. ROUEIL soulève que les impôts augmentent puisque les bases de l'Etat augmentent. M. ROUSSEAU précise que la commune n'augmente pas les impôts.

M. ROUSSEAU Sébastien se demande comment la commune va faire face à la suppression de la taxe d'habitation. M. le Maire répond qu'il y aura des compensations de l'Etat. Mme GABILLARD soulève qu'il vaut mieux garder une augmentation régulière et ne pas augmenter les impôts brutalement.

SV

B - Vote des budgets primitifs 2019**a - Budget commune**

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif communal 2019 :

Section de fonctionnement : 1 328 075.65€**a) Dépenses par chapitre**

011	Charges à caractère général	366 807 €
012	Charges de personnel	472 911 €
65	Charges de gestion courante	274 499.89 €
66	Charges financières	40 200 €
67	Charges exceptionnelles	1 745.40 €
022	Dépenses imprévues	20 000 €
023	Virement à la section d'investissement	80 712.36 €
014	Atténuation de charges	68 000 €
042	Transfert entre section	3 200 €

b) Recettes par chapitre

002	Excédent fonctionnement	170 772.65 €
013	Atténuation de charges	21 000 €
70	Produits des services	112 600 €
73	Impôts et taxes	643 843 €
74	Dotations et participations	299 760 €
75	Autres produits de gestion courante	80 000 €
77	Produits exceptionnels	100 €

Section d'investissement : 822 445.28 €**a) Dépenses**

16	Emprunts et dettes (capital)	132 000 €
020	Dépenses imprévues	10 000€
001	Résultat reporté	€
23	Opérations d'équipement (détail ci-dessous)	€
- 66	Acquisition matériel	29 400 €
- 121	Travaux voirie	17 045.28 €
- 126	Eglise de Bourg-Philippe	10 000 €
- 135	Complexe Léo Lelée	7 000 €
- 143	Travaux bâtiments communaux	2 000 €
- 146	Aménagement du bourg	550 000 €
- 151	Terrain multisports	55 000 €
- 154	Amenagement bat cercle de l'union	10 000€

b) Recettes

- 10222	FCTVA	20 000 €
- 10226	Taxe d'aménagement	3 000 €
- 1068	Excedent fonctionnement	352 909.70 €
- 021	Virement de la section de fonctionnement	80 712.36€
- 121	Travaux de voirie	2 784 €
- 126	Eglise de Bourg-Philippe	6 478.38 €
- 1641	Emprunt	129 155.44 €
- 040	Transfert entre section	3 200 €
	Ecritures	1 745.40 €

-13 Subventions Aménagement bourg 222 460 €

DETR 154 460 €
Région 50 000 €
Conseil départemental 10 000 €
CCPCG 8 000 €

SV

Plusieurs questions:

- Mme GONNIER Marie-Ange précise qu'il n'y a pas de diminution eu coût d'électricité malgré le changement des ampoules. M. ROUSSEAU indique que la diminution sera effective sur le prochain compte administratif et que l'augmentation est due à l'augmentation des locations de salles et du coût de l'électricité.
- Il est proposé d'étudier le coût d'un abonnement du ouest France en une version numérique.
- La maison du cercle de l'Union : des devis sont en attente
- Des travaux sont à réaliser sur la rue du stade. Il est demandé à ce que François BELLANGER face des devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à 10 voix pour et 1 voix contre, le budget primitif 2019 de la commune, tel qu'il est présenté par Monsieur GUINHUT par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

b - Budget du lotissement du Grand Pré et de la cuisine centrale

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif 2019 du lotissement du Grand Pré :

Section de fonctionnement : 377 129.07 €

a) Dépenses

011	Charges à caractère général	€
6045	Achats études et prestations	2 520.44 €
605	Achats, équipements, travaux	125 000 €
66	Charges financières	€
65	Charges diverses de gestion	€
658	Charges diverses de gestion	10 €
66111	Charges d'intérêts	2000 €
042	Opérations d'ordre	€
043	Opérations d'ordre	€
71355-042	Variation stock de terrains	245 588.63 €
608-043	Frais accessoires sur terrain	2 010€

b) Recettes

002	Excédent de fonctionnement	54 905.58 €
042	Opérations d'ordre	€
043	Transfert de charges financières	€
070	Produits	€
7015	Ventes terrains	57 775.20 €
71355-042	Variation des stocks de terrain	243 620 €
774	Subvention communale	18 818.29 €
796-043	Transferts de charges financières	2 010€

Section d'investissement :461 484.37 €

a) Dépenses

001	Déficit d'investissement reporté	205 831.56 €
040	Terrains aménagés	€
1641	Remboursement emprunt	€
20415	Fonds de concours	12 032.81€
3555-040	Terrains aménagés	243 620 €

b) Recettes

1641	Emprunts	215 895.74 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	€
1068	Excédent fonctionnement	€
3555-040	Terrains aménagés (sortie)	245 588.63 €

SV

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour à l'unanimité (13 voix) le budget primitif 2019 du lotissement du Grand Pré.

Budget cuisine centrale

Section d'investissement : 461 484.37 €

a) Dépenses

2031	Fonds de concours	33 000 €
2314	Constructions sur sol d'autrui	227 000 €
2315	Installations, matériel et outillages techniques	134 000 €

b) Recettes

1641	Emprunts	394 000 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	€
1068	Excédent fonctionnement	€
3555-040	Terrains aménagés (sortie)	€

M. ROUSSEAU précise que l'estimatif est surévalué et que l'avis d'appel à concurrence permettra certainement une diminution du coût du projet.

M. ROUSSEAU Sébastien soulève que les repas de la cantine ne sont pas bons depuis que les repas sont confectionnés par l'Illiad. M. le Maire lui propose que toutes personnes mécontentes des repas fassent un courrier à la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour à l'unanimité (13 voix) le budget primitif 2019 de la cuisine centrale

C- Emprunt pour le lotissement du Grand Pré : 215 000 euros.

Monsieur GUINHUT explique que pour financer des travaux de finition de la voirie du lotissement du Grand Pré, la commune de Chemazé souhaite contracter auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, un emprunt à taux fixe, avec les caractéristiques financières suivantes :

- montant	215.000 euros
- durée totale	15 ans
- taux	1.34%
- périodicité	annuelle

Phase de préfinancement :

- Durée : 36 mois
- Taux : fixe de la durée du prêt + 0,20 %
- Modalités de déblocage : appel de fonds à tout moment avec un minimum de 10%, 3 mois après la mise en place du crédit.

Phase d'amortissement :

- L'amortissement du prêt s'effectue au taux initial du prêt souscrit dès que la totalité du prêt est déblocqué.
- Une première échéance peut alors être demandée en annuel jusqu'à 21 mois après le dernier déblocage par la collectivité

- prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget annexe « Lotissement du Grand Pré » les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.
- Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (13 voix)

- **Décide** de retenir la proposition du Crédit Agricole, au taux de 1.34 % à échéances constantes.
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à cet emprunt

D – Convention d'adhésion à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)

Monsieur GUINHUT explique que dans le cadre des services publics de la commune et notamment pour le centre de loisirs, il pourrait être envisagé un accès facilité à ces services par l'acceptation des paiements au moyen des chèques vacances.

La possibilité de paiement par Chèque-Vacances serait un moyen de dynamiser la fréquentation du centre de loisirs et a été demandé comme moyen de paiement par certains parents dont les enfants fréquentent les Cama'zous.

L'adhésion par convention à l'ANCV est gratuite, seule une commission de 2.5% est perçue sur la valeur des Chèques-Vacances présentés au remboursement.

Il est donc proposé d'adhérer au dispositif de l'A.N.C.V. afin de pouvoir faire bénéficier de ce moyen de paiement les utilisateurs du centre de loisirs de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité (13 voix).

- **Adhère** au dispositif Chèque-Vacances de l'ANCV en vue d'obtenir l'agrément correspondant et permettre le paiement par les usagers du centre de loisirs par ce moyen
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer à cet effet la convention-type

E- Projet d'aménagement et de revitalisation du bourg de la commune de Chemazé – Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du Pacte Régional pour la ruralité

Monsieur GUINHUT explique que dans le cadre de sa politique en faveur du développement et de redynamisation de son centre-bourg, la commune de Chemazé a décidé de procéder au réaménagement et à une requalification et sécurisation des espaces publics du cœur du bourg, et ce afin de répondre aux aspirations et aux besoins de la population pour une mise en valeur d'un cadre de vie de qualité et assurer l'attractivité et le maintien des services et commerces de proximité.

Le projet global prévoit les aménagements suivants :

- **Réaménagement de la place de la mairie** : ces travaux consistent en :
 - la création d'un espace partagé pour tous les utilisateurs,
 - la création d'un parking de 21 places dont 1 PMR,
 - la création de trottoirs aux normes PMR,
 - la réhabilitation et la remise aux normes de la rampe d'accès de la mairie,

SV

- l'aménagement d'un parvis,
- la mise en place de 2 bornes « marchés ».
- **Réaménagement de la rue d'Anjou**
- **Réaménagement de la place de l'Eglise** comprenant :
 - la création d'un nouvel espace de stationnement,
 - la création d'un cheminement PMR.
- **Réaménagement de la rue du Four.**
- **Réaménagement de la rue du Paradis.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité (13 voix)

- **Valide** la réalisation du programme de revitalisation du centre bourg de Chemazé décrit précédemment, moyennant une somme totale de 539 655 € HT.
- **Sollicite** à cet effet, auprès de la Région, l'attribution d'une subvention d'un montant de **100 000€** s'inscrivant dans le cadre du Pacte Régional pour la ruralité – Fonds Régional de développement des Communes 2019, sur la base d'une assiette subventionnable d'un montant de **539 655 €**.
- **Arrête** les modalités de financement de cette opération conformément au montage financier précité.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes aux présents dossiers de demandes de subventions et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2- Travaux démolition de la maison située 1 rue d'Anjou : résultat de la consultation d'entreprises

Monsieur ROUSSEAU explique qu'un avis d'appel public à la concurrence a été effectué, pour les travaux de démolition de la maison située 1 rue d'Anjou (avec désamiantage + travaux de menuiserie et de maçonnerie)

Quatre entreprises ont remis une offre. Le service bureau d'études de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a remis une analyse des offres.

Les propositions des entreprises sont les suivantes :

<u>Entreprises</u>	<u>Offre H.T.</u>	<u>Offre T.T.C.</u>
CHAZE TP	79 000.00€	94 800.00€
SARL LARDEUX	65 900.00€	79 080.00€
SAS SOTRAV	55 315.00€	66 378.00€
SARL AP TP	42 950.00€	51 540.00€

Il est proposé de retenir l'offre de la société AP TP.

Mr ROUEIL ne cautionne pas et se retire du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (12 voix)

- **Décide** de confier les travaux de démolition de la maison mitoyenne située 1 rue d'Anjou à l'entreprise AP TP pour un montant de 51 540.00 euros T.T.C.

- **Autorise** le Maire à signer le marché avec l'entreprise.

SV

QUESTIONS DIVERSES

- M. ROUSSEAU lit à haute voix le courrier de François BELLANGER qui demande des excuses publiques de la part de M. ROUEIL suite à son comportement lors de la réunion de conseil du 4 mars. M. ROUEIL répond qu'il ne souhaite pas faire d'excuses.

Aménagement voirie à Molières

- M. ROUSSEAU Sébastien demande si les plots installés à Molières vont être changés car ils devaient être provisoires. Il précise que l'aménagement provisoire n'a pas beaucoup d'impact sur la circulation. Mme MAGE indique que les plots sont efficaces.
- M. GUINHUT soulève que la commune est contraint par le département. M. le Maire précise que le département ne pouvait proposer que cet aménagement. M. Blu du Conseil départemental est venu sur place et qu'il existe des contraintes d'emplacements d'entrée de garage sur cette voie.
- Mme FOUILLEUX demande s'il est possible de réaliser un sondage pour connaître l'avis des habitants de Molières et de Bourg Philippe. Mr le Maire propose d'attendre septembre.

Tables salle Léo Lelée

- M. ROUSSEAU Sébastien indique qu'il y a des tables en moins à la salle Léo Lelée. M. le Maire répond que les anciennes tables ont été vendues au personnel communal et que cela a été voté il y a environ 2 ans.

Permanences élections européennes :

- Répartition des permanences pour les élections.
- Beaucoup d'élus ne seront pas présents pour assurer les permanences
- S'il y a des modifications dans les permanences, M. ROUSSEAU précise que les élus doivent s'arranger entre eux.

VIVECO

- Ouverture ce vendredi 12 avril. Des publicités ont été distribuées dans les boîtes aux lettres. M. le Maire précise que la commune a participé à des achats pour la réalisation des travaux : sanitaires, bureau, changement de l'éclairage, peinture et sol. M. ROUSSEAU salue le travail d'Eric MARCHAND qui a exécuté les travaux de rénovation.

Il est soulevé que pour le bail de la prochaine location de la maison mitoyenne au magasin Viveco, la commune devra réévaluer le montant du loyer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Pas ce conseil en mai mais prochaine réunion plutôt début juin.



SU